



Une
Fédération au
service de
tous
les parents
pour l'intérêt
des enfants

FCPE — CDPE 95
5 place des Linandes
95000 CERGY

Tel : 01 30 32 67 67

47-51 Avenue de la
Division Leclerc

95200 SARCELLES

Tel: 01 39 90 17 59

Mail : fcpe95@fcpe95.com

Page Facebook : Fcpe ValdOise

Site : www.fcpe95.com

L'Adhésion en ligne est possible à l'adresse : <https://www.helloasso.com/associations/fcpe-95-cdpe-du-val-d-oise/>

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE !

LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT
LA MAE ?

Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est
couvert à l'école et sur son trajet.

Adhérez sur www.mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
Bulletin d'Adhésion : École Collège Lycée

NOTRE PRIORITE : LES ENFANTS D'ABORD !

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école bienveillante,
- > une école publique gratuite,
- > les ouvertures et les fermetures de classes,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,

Exiger

- > les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > le droit à l'expression des jeunes,
- > le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École.
- > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie Lycéenne
- > Une orientation choisie



Parents

rejoignez la FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, de continuer à défendre les droits des parents et des enfants

Prenez contact avec la
FCPE LOCALE de :

La FCPE n'est pas une association familiale. L'adhésion est donc individuelle. Adhésion réduite si les 2 parents sont dans le même Conseil Local

Des parents au service

d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées :
conseils d'école, conseils d'administration,
conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales :
projet éducatif de territoire (PEDT),
commission restauration...

Dans les commissions départementales :
appel, affectations, bourses, transports, MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves,
délégués et élus...

Dans la discussions avec les pouvoirs publics
(préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales
des conseils de parents d'élèves.

La revue des parents

Tous les deux mois,
une revue sur le système
éducatif avec enquêtes, repor-
tages, interviews,
et un encart départemental
(6 numéros par an).
4.00 € pour les adhérents 6€ pour les non-
adhérents



Signature 1:

Signature 2:

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

<https://www.helloasso.com/associations/fcpe-95-cdpe-du-val-d-oise/>

Année scolaire 20...../ 20.....

Conseil local de

LES PARENTS

Nom du Parent(1)----- Prénom----- Nom du Parent(2)----- Prénom-----
Adresse -----

Code Postal ----- Ville -----
Portable:----- Courriel : ----- Portable : ----- Courriel:-----

LES ENFANTS

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école, du col- lège, du lycée pour la rentrée	Nom de l'école, du collège, du lycée pour la rentrée	Classe

Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle..... 14.00€
Abonnement à la revue des parents 4.00€
Part conseil local€
Adhésion du Conjoint (même conseil local) 6.00€
Part conseil local€

Je suis déjà adhérent au conseil local de.....
Don au conseil local €
Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou en espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

Date :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
Nom de l'école
- Être candidat au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
Nom de l'établissement
- Être délégué au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.